# Commentaire de Mill (AGREG 2022 - note 12)

Les humains semblent tous chercher le plaisir et le bonheur, et essayer de fuir la douleur. Mais lorsqu'une injustice se présente, elle peut sembler représenter en elle-même un tort plus grand que le dommage réellement subi. Même lorsque la douleur est passée, nous continuons parfois à souffrir de l'idée qu'elle était injuste, et punir un coupable nous semble était injuste, et punir un coupable nous semble parfois plus urgent que soigner sa victime. L'injustice nous apparaît donc souvent comme le pire des maux, et on pourrait en conclure que la justice constitue le principe moral suprême. Cette position aurait pourtant quelque chose d'étonnant, voire de déraisonnable, car placer la justice au sommet des principes moraux reviendrait à affirmer qu'il faudrait en faire le critère de toutes nos actions, même dans les situations où ceci n'aurait aucune conséquence utile. On peut donc se demander d'où nous vient On peut donc se demander d'où nous vient cette tendance qui nous pousse à faire de la justice la fin dernière de la moralité. John Stuart Mill se confronte à cette question dans le texte que nous allons étudier, extrait de *L'Utilitarisme*. Cet ouvrage se présente comme une défense de la doctrine utilitariste élaborée par Bentham. Or, écrit Mill, « l'un des obstacles les plus sérieux à la réception de [cette] doctrine », « est venu de l'idée de justice » : nombreux sont ceux qui opposent à l'utilitarisme le principe selon lequel l'utilité ne doit pas primer sur la justice, et ne peut donc constituer le principe de la moralité. L'objection serait évidente si l'utilité désignait un principe *relatif*, renvoyant à ce que chacun juge utile pour soi. Mais puisque la doctrine définit l'utilité comme ce qui favorise le plus grand bonheur du plus grand nombre, on ne voit pas pourquoi il faudrait grand nombre, on ne voit pas pourquoi il faudrait lui préférer la justice, même dans les cas où elle contreviendrait à ce plus grand bonheur. La raison de cette préférence n'étant pas évidente, il faut examiner ce qui conduit les adversaires de l'utilitarisme à subordonner l'utilité à la justice - Comment savoir quelle place donner à la justice dans une hiérarchie des principes moraux? Répondre à cette question implique selon Mill d'examiner le sentiment sur lequel s'appuient les adversaires de l'utilitarisme. Ce sentiment de les adversaires de l'utilitarisme. Ce sentiment de justice ne peut prétendre à une valeur morale a priori. Il doit, selon Mill, être analysé, afin de *déterminer* sa nature et celle de son objet. Ceci donnera un éclairage sur sa valeur morale et, ainsi, sur celle de la justice. Ce programme de recherche s'élabore dans le texte en trois étapes, selon trois paragraphes dont les deux premiers se concluent par une annonce du thème suivant. Jusqu'à « (comme on le reconnaît communément) », Mill présente l'objection à la doctrine utilitariste fondée sur l'idée de justice. Dans un second temps, Mill montre que, même si la justice était véritablement connue par un sentiment, cela ne justifierait pas le fait d'en faire le critère suprême de l'action. Enfin, de « L'humanité est toujours disposée » à la fin, Mill montre que l'origine mystérieuse du sentiment de justice conduit à conférer une suprématie morale justice conduit à conférer une suprématie morale au principe de justice. Il faut donc examiner ce sentiment pour montrer que ~~la~~ l'utilité générale => prime sur la justice.

Le texte s'ouvre par la présentation d'un « obstacle » contre la doctrine qui fait de d'un « obstacle » contre la doctrine qui fait de l'utilité ou du bonheur le critère de la moralité. Cet obstacle existe « à toutes les époques de la pensée spéculative ». Au moment où Mill écrit, la doctrine utilitariste, théorisée par Bentham au *XVIIIe* siècle, n'a pourtant que quelques décennies. Mais Mill reconnaît Epicure comme un prédecesseur de cette doctrine, ce qui explique comment elle a pu rencontrer des obstacles à toutes les époques. Si l'utilité et le bonheur, comme critères, ne sont pas distingués, c'est parce que les utilitaristes notent que les choses ou les actions ne sont considérées notent que les choses ou les actions ne sont considérées comme utiles ou nuisibles que dans la mesure où elles contribuent, en dernier recours, au bonheur ou au malheur de quelqu'un. L'idée de justice a donc pu s'opposer à la doctrine de l'utilité, car la recherche de mon bonheur peut me conduire à des actions égoïstes, donc injustes à l'égard des autres. Or, puisque nous tendons spontanément à préférer notre propre bonheur, les notions de bien et mal pourraient sembler superflues si, au lieu de renvoyer à la justice, c'està-dire à l'impartialité et au respect des droits de chacun, elles ne faisaient qu'accompagner nos penchants égoïstes. Une telle objection reviendrait pourtant à méconnaître la doctrine de l'utilité, puisque celle-ci tient, pour critère du bien, la puisque celle-ci tient, pour critère du bien, la somme générale de bonheur, et non le bonheur de l'agent considéré indépendamment des autres. La doctrine enjoint donc à se conduire de façon impartiale, c'est-à-dire juste, puisque c'est *seulement* ainsi que l'on pourra contribuer au plus grand bonheur du plus grand nombre. L'impartialité du jugement est donc indispensable à celui qui veut faire de l'utilité le critère de son action. Comment l'idée de justice pourrait-elle alors constituer l'un des obstacles les plus sérieux à la doctrine de l'utilité ? Pourquoi, alors que cette doctrine lui confère un rôle d'importance dans la moralité, faudrait-il refuser que la justice doive jouer un rôle, au lieu de constituer la fin dernière de la moralité ? C'est selon Mill la vivacité et la clarté du sentiment de justice qui pousse à considérer la justice comme supérieure à l'utilité. On peut effectivement ici penser aux sentiments d'indignation ou de colère produits chez les témoins ou les victimes de situations inéquitables, même lorsqu'ils sont incapables de formuler la raison de leur état. Le sentiment ou formuler la raison de leur état. Le sentiment ou la perception semblent alors légitimes et suffisant pour porter des jugements sans délibération. Mais au-delà des situations, c'est « le mot » lui-même qui appelle une perception claire, comme si sa conceptualisation était superflue. L'idée de justice, produisant de tels effets, ressemble à un « instinct », c'est-à-dire ~~là~~ une puissance par laquelle la nature fait savoir aux animaux ce qu'ils doivent faire pour assurer leur conservation. Serait-on ainsi doté d'une puissance nous permettant de savoir, avec « certitude », comment agir moralement ? Cette ressemblance avec l'instinct, puisque ce dernier permet l'orientation dans la nature, donne l'impression que le juste et l'injuste existent aussi objectivement, « dans la nature », dans les « choses mêmes », c'est-à-dire dans les actions, les situations (qui peuvent être équitables) ou les actions, les situations (qui peuvent être équitables) ou les individus (qui peuvent posséder la justice comme une vertu). On pense ainsi la justice comme un principe « génériquement distinct » de l'utilité - alors qu'elle vaut plutôt, selon Mill, comme une espèce de l'utilité - car on la pense comme quelque chose d'« absolu », par rapport aux « variétés de l'Utile », Mill ne développe pas une conception relativiste de la justice, puisque *l'impartialité de l'agent moral* à établir de manière objective. Il s'oppose cependant à l'idée selon laquelle la valeur de la justice serait absolue, laquelle la valeur de la justice serait absolue, c'est-à-dire inconditionnée : la justice est selon lui utile en fonction des conséquences de son application. D'autre part, l'on pourrait croire que l'Utile est relatif, puisqu'il connaît des « variétés ». Il serait donc impropre de fonder la morale. Mais les variétés de l'Utile sont pour Mill les variétés de plaisir qui conduisent au bonheur, au plus grand bonheur du plus grand nombre qui, en tant que somme totale, n'est pas relatif au point de vue des uns ou des autres. Le juste pourrait donc sembler s'opposer à l'utile en théorie, si l'on considérait l'utilité comme un critère égoïste, et non impartial, pour l'action. La plupart du temps, le juste sera en fait subordonné à l'utile et le favorisera. C'est pourquoi ceux qui reconnaissent communément une proximité, en pratique, du juste et de l'utile, désignés par le pronom << on >>, pourraient même être les utilitaristes eux-mêmes. Bien comprise, la doctrine de l'Utilité devrait donc échapper aux objections fondées sur l'idée de justice puisque, si elle ne fait pas de la justice la fin dernière de la ~~moralité~~ elle comprend la justice comme moyen indispensable. Ne serait-il pas cependant plus sûr, si le sentiment de justice existe, de lui faire confiance plutôt que de tenter de calculer le plus grand bonheur du plus grand nombre ? La présence de sentiment, quand bien même la recherche de l'utile sentiment, quand bien même la recherche de l'utile semble, par définition, l'objectif le plus rationnel, ne serait-elle pas la preuve que la nature a inscrit en nous des principes de moralité. à suivre ? Le sentiment moral serait peut-être un guide plus sûr que le calcul utilitariste des conséquence de l'action. La présence d'un sentiment de justice ne serait-elle pas, ainsi, la preuve que la justice doit être préférée, en toutes circonstances ?

Mill remarque d'abord que nous avons d'autres sentiments moraux >>. On pourrait ainsi penser à l'amour, à l'altruisme, qui nous conduisent, sans que cela n'apparaissent immoral, à sacrifier nos intérêt, à accorder des préférences, c'est-à-dire à ne pas être impartial et équitable. On peut donc se demander pourquoi il faudrait, dans On peut donc se demander pourquoi il faudrait, dans ce cas, donner la priorité à la Justice ? Mais Mill insiste surtout sur le fait que, même si le sentiment de justice était naturelle, cela n'impliquerait pas d'obligation morale. Le premier argument porte sur le fait que l'« origine » d'un sentiment n'est pas pertinente à prendre en compte : ce sont en effet, dans l'optique utilitariste, les seules conséquences qui permettent toujours d'évaluer la valeur morale de quelque chose. D'autre part, Mill rappelle que nous considérons généralement nos « impulsions » comme naturelles. généralement nos « impulsions » comme naturelles. Or la moralité, dans ce qu'elle a de plus commun, nous apprend à résister à nos impulsions. Il y aurait donc contradiction à arguer de la naturalité d'un sentiment pour établir sa valeur morale. On pourrait cependant objecter à cela le fait que le fait que le sentiment de justice est peut-être un instinct d'un autre genre, un « instinct intellectuel », et non animal, c'est-à-dire un instinct qui nous oriente dans la théorie (« les jugements ») avant de nous dans la théorie (« les jugements ») avant de nous orienter dans la pratique (« agir »). Quand bien même cette distinction serait valable, elle ne prouverait pas une *infaillibilité* plus grande des instincts intellectuels. Les instincts qui nous semblent naturels peuvent en effet nous suggérer de mauvaises actions, comme lorsque la peur inhibe une initiative utile. Une « raison plus élevée » doit donc surveiller instincts ou sentiments. La « raison » peut ici renvoyer à la faculté de l'esprit qui nous permet de faire des calculs (*ratio*), puisque les utilitaristes considèrent que nous devons calculer la somme de bonheur qui sera produite par nos actions. C'est donc une doctrine morale qui privilégie la raison au sentiment, dans la conception de la fin (le plus grand bonheur du plus grand nombre, et non seulement le mien) comme grand nombre, et non seulement le mien) comme dans celle des moyens de l'action - Mais dans le texte, le concept de raison peut avoir un double sens et désigner la raison au sens de la cause à défendre (comme lorsque l'on parle de la « raison d'État »). Ainsi, même si nous le croyons » qu'il existe des sentiments naturels de justice (le verbe « croire » indiquant que Mill ne reconnait pas leur naturalité comme établie), on ne peut en déduire qu'ils constituent un critère de conduite. Cela signifie-t-il que, dans la pratique, il faudra parfois être injuste pour dans la pratique, il faudra parfois être injuste pour être moral ? Mill, à ce stade, veut plutôt rappeler la faillibilité de ces sentiments : c'est peutêtre en les suivant, que l'on risquerait parfois d'être mal orienté, et d'être injuste (on pourrait ici penser au désir de vengeance, souvent partial derrière l'apparence des sentiment de justice). C'est donc à la raison, qui nous permet de calculer de manière objective, qu'il faut faire confiance, plutôt qu'à des sentiments subjectifs, si l'on veut atteindre l'impartialité du jugement, qui est elle-même un moyen en vue de l'utilité - moyen en vue de l'utilité - On ne voit donc pas ce qui pousse les adversaires de l'utilitarisme à préférer, pour la moralité, le sentiment à la raison et, ce faisant, la justice à l'utilité. Il faut cependant mieux comprendre les motifs de leur oppositions, sans quoi la doctrine utilitariste ne pourra surmonter cet obstacle.

\*

Mill propose une explication, relevant probablement d'observations empiriques, à la valeur communément accordée au sentiment de justice : c'est selon lui le besoin d'expliquer ce sentiment mystérieux qui conduit à lui attribuer un pouvoir révélateur. Puisque ce à lui attribuer un pouvoir révélateur. Puisque ce sentiment nous fait percevoir avec « rapidité » et « certitude » une dimension de la réalité à laquelle nous n'avons pas accès autrement, il doit constituer un sens à part, donnant accès à une réalité morale au sein de laquelle il nous ~~p~~ servirait de boussole - Mais le sens commun inverse ici l'ordre de la logique. Au lieu d'examiner des actions possibles ou passées, puis de se demander comment les juger, l'inverse consiste à partir d'un sentiment mystérieux, et à l'expliquer par une cause finale - il servirait de jugefaute de trouver sa cause réelle. Ce serait faute de trouver sa cause réelle. Ce serait donc pour donner un rôle à nos sentiments de justice que nous les utiliserions pour juger les actions, et non parce que ces actions exigeraient, par leur nature, d'être jugées par ce sentiment. C'est donc peut-être d'une inversion logique. comme celle-ci que procèderaient les théories morales privilégiant la justice à l'utilité. Or, la réalité des actions morales ne demande peut-être pas de « révélation ». Il faut commencer par déterminer cette question : soit la justice d'une action serait une « propriété intrinsèque spécifique, distincte », et il faudrait alors peut-être un sens spécifique - le sentiment de justice - pour la révéler (mais on pourrait alors se demander comment trancher si les sentiments des uns et des autres ne s'accordent pas). Soit la justice est une « combinaison » de qualités, vue sous un « aspect particulier » (cette qualités, vue sous un aspect particulier >> (cette option sera retenue par Mill, l'aspect particulier étant la perspective du spectateur impartial, évaluant des combinaisons de plaisir ou de peine). En ce cas, le sentiment de justice pourrait s'avérer superflu dans la détermination de la moralité d'une action. Après l'analyse de l'objet du sentiment de justice, il faudra examiner ce sentiment lui-même: en effet, s'il est << sui generis >>, il faudra peutêtre lui accorder un statut particulier, ou au moins se poser la question de sa fonction. Mais si ce se poser la question de sa fonction. Mais si ce sentiment n'est pas simple, mais se révèle être un dérivé ou un composé d'autres sentiments (comme ceux de plaisirs ou de peine), les fonctions et les causes de ceux-ci suffiront à l'explication du premier, qui perdrait ainsi son statut particulier sur lequel peut se fonder l'idée d'une primauté de la justice. Ainsi, le sentiment de justice se résoudrait dans ceux qui conduisent à faire du bonheur la fin dernière, et la justice serait une fin conditionnée à l'utilité La question doit être posée car, si les exigences de la justice s'accordent souvent avec celles de l'utilité, on peut imaginer des divergences. Ainsi pour le criminel ayant purgé sa peine, mais considéré comme dangereux, qu'il pourrait être utile de retenir prisonnier, quand bien même cela ne serait pas juste. On peut aussi penser aux récompenses non méritées, qui peuvent, si elles n'encouragent pas l'immoralité augmenter la somme de bonheur sans être justes. la somme de bonheur sans être justes ! Le sentiment de justice se voit aussi attribuer une prédominance en raison de sa force, par rapport au sentiment qui guide vers « ce qui est simplement utile » ! Il faut d'une part ici noter la distinction entre le « simplement utile », qui nous est indiqué par notre plaisir ou notre peine, et qui correspond au sens commun du mot « utile », et l'« Utilité Générale », connue par calcul rationnel, qui correspond au plus grand bonheur du plus grand nombre - De ce point de vue, le sentiment de justice pourrait ce point de vue, le sentiment de justice pourrait avoir plus de valeur que celui de l'utilité mais pas plus de valeur que le calcul d'utilité C'est pourtant cette force qui conduit certains à penser que la justice est << d'une origine complètement différente >>, comme si nos sentiments de plaisir et de peine renvoyaient à notre nature animale, et nos sentiments de justice à notre dimension intelligible voire divine. Le sentiment de justice serait alors ce qui nous donnerait accès, par << révélation >>, à cette transcendance où la moralité trouverait son fondement où la moralité trouverait son fondement. C'est donc seulement l'analyse de ce sentiment et de son objet qui permettra sa démystification et éloignera l'« obstacle » à l'utilitarisme fondé sur l'idée de justice. \*

Quoique le sentiment de justice puisse sembler mystérieux puisqu'il contredit parfois nos intérêts, il est possible qu'il ne soit qu'un composé de sentiments mieux connus. Il doit donc être analysé en tant que tel, afin de vérifier s'il peut constituer une véritable objection à la doctrine utilitariste. Il sera alors possible de déterminer si la justice mérite une possible de déterminer si la justice mérite une suprématie dans l'ordre des principes moraux, ou si elle doit n'être qu'une « branche de l'Utilité Générale », évaluable en fonction des conséquences que son application produira.